



## Combien de jour de congés?

Par **BEFA**, le **11/07/2008** à **00:15**

JE TRAVAILLE DANS LA MEME ENTREPRISE DEPUIS LE 05/12/07.  
ON ME DONNE QUE 2 SEMAINES DE VACANCES AU MOIS D AOÛT, COMBIEN EXACTEMENT AI-JE DROIT DE SEMAINES? EST-CE QUE LE 15 AOÛT EST RECUPERABLE SI IL TOMBE PENDANT MES VACANCES?

Par **Visiteur**, le **11/07/2008** à **00:40**

Bonsoir,  
Il faut voir combien de jours de congés ont normalement les employés dans cette entreprise.  
Il est normal qu'au bout de 6 ou 7 mois, on en ait que la moitié.  
En général, le 15 août n'est pas décompté.  
Bien cordialement

Par **BEFA**, le **11/07/2008** à **20:18**

c 2 jour 1/2 par mois donc ça quoi ai je droit? Et donc le 15 jours je dois le récupérer?

Par **Accurse**, le **11/07/2008** à **20:50**

Bonsoir,  
Vous avez droit à 15 jours ouvrables de congés payés au titre de la période de référence (de début décembre au 31 mai).  
Votre employeur doit vous permettre de les prendre avant le 31 octobre 2008, sachant qu'il reste maître des dates de

départ.rnrnCordialement.

Par **Patricia**, le **11/07/2008** à **21:00**

Hormis le 1er mai, le repos des jours fériés n'est pas obligatoire.rnJe suis également en vancances la semaine du 15 aout. Cette année étant un vendredi, je ne récupérerai pas de jour de congés dans l'année en compensation.rnPour moi, le décompte se fait en nombre de jours ouvrés soit 4 jours de travail au lieu de 5 pour une semaine normale.rnPrivé ou fonction publique, le nombre de congés et le calcul sont différents, Les 35 heures pour certains et toujours les 39 pour d'autres , les RTT...rnPlus bien facile de s'y retrouver... rnLe mieux est de vous renseignez auprès du service du personnel.rn2 semaines en aout depuis décembre me paraissent logique. rnJe pensais à 2 jours par mois, reste à savoir si les mois entamés sont décomptés ? Décembre, vous avez commencé le 5.

Par **BEFA**, le **11/07/2008** à **23:18**

JE SUIS COIFFEUSE SI JE PREND UN SAMEDI, ON T-IL LE DROIT DE M ENLEVER 2 JOURS POUR UN SAMEDI?